



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

AVIS DE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que le conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens du Québec ordonne la suspension du droit d'exercice de la pharmacienne Alaria Chamoun (208208), dont le domicile professionnel est situé au 3231, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, H1H 1H2.

Le conseil de discipline impose à l'intimé sur le chef 1 une période de suspension d'un (1) mois de son droit d'exercer l'ensemble de ses activités professionnelles à compter de l'exécution de la présente décision.

Cette suspension entrera en vigueur le **12 septembre 2025** et demeurera jusqu'au **12 octobre 2025 inclusivement**.

Montréal, ce 12 septembre 2025.

Mme Patricia Lemay
Secrétaire du conseil de discipline